



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service voirie - SB

ARRETE n° 23-483

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PARC MAIRIE INSTALLATION D'UN CINEMA DE PLEIN AIR LE 9 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2.

VU la demande présentée par **le Service Politique de la Ville** tendant à obtenir l'autorisation d'installer dans le Parc Mairie, l'animation « Ciné de plein air »,

CONSIDERANT qu'il est interdit d'émettre des bruits gênants par leur intensité ou leur forte charge informative (Loi du 25 Novembre 1990, Circulaires Ministérielles des 23 Mai 1960 et 30 Octobre 1996, Arrêté Préfectoral du 1^{er} Février 1964).

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il convient de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisée l'installation d'un ciné de plein air, par le Ciné Henri Langlois, situé au 32 bis rue de la Station, représenté par M. Igor POUTNIK, Directeur, dans le **Parc Mairie, le 9 septembre 2023 séance à 21h.**

ARTICLE 2 :

Est autorisée l'utilisation d'une sonorisation fixe, dans le Parc Mairie, à partir de **20h30 à minuit le 9 septembre 2023.**

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 4 :

Monsieur Le Maire, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Communication de la Ville, Service Politique de la Ville pour transmission à Monsieur Igor POUTNIK.

Fait en Mairie, le **VINGT-NEUF AOUT DEUX MILLE VINGT TROIS**

Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la Voirie

